324 IDG 2015

29 JAN 2015

المركز السينمائي المغربي
Centre Cinématographique Marocain

Note Circulaire

Il est porté à la connaissance des sociétés de production cinématographique qui assurent la production exécutive de films étrangers au Maroc que le Centre Cinématographique Marocain requiert, à compter du 2 janvier 2015, une attestation bancaire du chiffre d'affaires réalisé par la production étrangère au Maroc.

Ladite attestation peut concerner le compte bancaire ouvert au nom de la société étrangère ou le compte du producteur exécutif.

Ce document devra être déposé au CCM avant la fin du mois suivant le dernier jour de tournage.

Cette mesure permettra d'établir des statistiques fiables sur l'investissement étranger au Maroc dans le domaine de la production cinématographique étrangère.

Le Directeur du Centre Cinématographique Marocain

Mohamed Sarim El Haq FASSI-FIHRI

Centre Cinématographique Marocain: Quartier Industriel - Avenue El Majd - B.P: 421 Rabat - Maroc
Tél : +212 (0) 5 37 28 92 00 / Fax : +212 (0) 5 37 79 81 05
E-mail: ccm@menara.ma - Site Web: www.ccm.ma